

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : RACHAT DE L'IMMEUBLE EHPAD CAMELIAS : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DAX a approuvé, en date du 3 juin 2014, le rachat de l'immeuble situé rue Joseph Darqué auprès de l'Office Public de l'Habitat de DAX, en prévision de la réhabilitation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des 'camélias', pour un montant de 2 163 000 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale a retenu, pour le financement du rachat de cet immeuble, un prêt à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Sur la base des articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, il est demandé à la Ville de DAX de garantir ce prêt à hauteur de 100 % soit 2 163 000 €.

Les caractéristiques de la demande de prêt auprès de la CDC sont les suivantes :

- Type de prêt : « PTP »
- Montant du prêt : 2 163 000 €
- Durée : 25 ans

- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,89 % (marge fixe sur index)
- Taux d'intérêt actuariel annuel fixe : 2,15 %
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ACCORDE la garantie de la Ville de DAX, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 163 000 € et pour la durée totale du prêt, soit 25 ans, que le Centre Communal d'Action Sociale se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de transfert de l'EHPAD 'Les Camélias' rue Joseph Darqué en vue de sa réhabilitation,

APPROUVE les caractéristiques du prêt telles que décrites ci-dessus,

AUTORISE, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

AUTORISE Monsieur le Maire, en qualité de garant, à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec le Centre Communal d'Action Sociale, dont le projet est annexé à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140626-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 30 Juin 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».